



Flightright

Information presse

Flightright passe en revue les 5 meilleures excuses pour ne pas rentrer de vacances

Paris, le 05 septembre 2018. La nostalgie des vacances est un syndrome qui touche de nombreux Français : l'envie de ne pas rentrer se fait souvent ressentir. Flightright, leader européen en matière de services dédiés aux droits des passagers aériens passe en revue les 5 meilleures excuses utilisées.

1/ Une panne à l'aéroport

En août dernier, en pleine période de départs, le panneau d'affichage de l'aéroport de Gatwick à Londres est tombé en panne pendant près de 5 heures, provoquant un véritable chaos. Malgré l'intervention du personnel de l'aéroport obligé de sortir feutres et tableau blanc, une dizaine de voyageurs a malheureusement raté son vol.

L'avis de l'expert Flightright : malheureusement les compagnies aériennes ne peuvent pas être tenues comme responsables des perturbations provoquées par une panne à l'aéroport. Cependant, si l'on rate son avion dans ces circonstances, la compagnie aérienne quand-même est tenue de proposer un transport alternatif aux passagers affectés

2/ Un contrôle aux frontières

Il peut arriver que le passage des contrôles soit un peu plus long que prévu, retardant parfois l'embarquement. L'aéroport Nice-Côte d'Azur, par exemple, connaît un vrai problème de saturation au niveau des contrôles des passagers - notamment depuis la réintroduction provisoire de contrôles dans l'espace Schengen. Il se peut donc que les passagers les moins prévoyants n'arrivent pas à temps à leur porte d'embarquement.

L'avis de l'expert Flightright : on ne peut pas prétendre à un remboursement si l'on rate le décollage de son avion. Dans le cas où le vol est prévu en heure de pointe pendant la période des vacances, il est conseillé de se présenter à l'aéroport avec au moins 3 heures d'avance.

3/ Ma compagnie aérienne a fait faillite

L'été dernier, plus de 110.000 touristes sont restés bloqués à l'étranger suite à la faillite de Monarch Airlines. Cette compagnie aérienne reliait l'Angleterre à de nombreuses destinations touristiques prisées

des Britanniques. Plus de trente avions ont dû être affrétés d'urgence par les autorités afin de rapatrier les touristes privés de leur vol retour.

L'avis de l'expert Flightright : en cas d'insolvabilité d'une compagnie aérienne, les chances d'obtenir des indemnités sont minimales. En effet, les demandes de remboursement des passagers ne sont pas prioritaires lors d'une procédure de liquidation judiciaire.

4/ Problème de papiers d'identité

Chaque année, de nombreux vacanciers français se retrouvent confrontés au scénario cauchemardesque de la perte ou du vol de leur pièce d'identité. Et sans ce document de voyage indispensable, il est difficile de revenir sur le territoire français.

L'avis de l'expert Flightright : en cas de perte ou de vol il faut, dans un premier temps, se rapprocher des autorités locales le plus rapidement possible afin d'effectuer une déclaration ; puis, dans un second temps, du consulat français pour enregistrer cette dernière. Dans le cas où la date de retour approcherait, un laissez-passer ou un passeport d'urgence peut être fourni. Le consulat devra alors vérifier l'identité du voyageur, ce qui peut prendre un certain temps. Avec un peu de chance, il sera encore temps de prendre son vol de retour comme prévu une fois cette procédure achevée.

5/ Les conditions météos

Suite à l'éruption cet été de l'Agung, un volcan situé sur l'île indonésienne de Bali, des dizaines de vols ont été annulés. En novembre dernier, la menace d'éruption avait déjà perturbé le transport aérien et avait eu un impact direct sur le secteur du tourisme. Ce volcan entre régulièrement en éruption depuis son "réveil" en 2017.

L'avis de l'expert Flightright : une éruption volcanique est considérée comme une circonstance extraordinaire, tout comme une grève des contrôleurs aériens ou une tempête de neige. Si votre vol a subi une perturbation de ce genre, il n'est pas possible de prétendre à une indemnisation. Cependant, les compagnies aériennes sont tenues de proposer un vol de remplacement aux passagers affectés.

Et en cas de vols retardés, annulés ou de refus d'embarquement (surbooking), Flightright rappelle que les passagers ont des droits. [Cliquez pour voir l'infographie dans son intégralité.](#)



À PROPOS DE FLIGHTRIGHT

Leader européen en matière de services dédiés aux droits des passagers aériens, Flightright propose une technologie juridique de pointe permettant aux voyageurs victimes de vols retardés, annulés ou surbookés de vérifier leur éligibilité à une indemnisation selon le Règlement européen. Son réseau international d'experts accomplit les démarches nécessaires pour réclamer et obtenir l'indemnisation due, allant de 250 à 600€ par passager. Flightright, cofondée par l'avocat Philipp Kadelbach en 2010, emploie aujourd'hui une équipe internationale de 120 personnes et a obtenu, à date, plus de 150 M€ en indemnisations pour ses clients. Flightright est également l'un des membres fondateurs de l'Association of Passenger Rights Advocates (APRA), créée en 2017 par les principaux portails de défense des droits des voyageurs. Cet organisme veille aux droits des passagers aériens dans toute l'Europe.

Contacts presse :

Aurore Escamilla
aescamilla@agence-profile.com
 01 56 26 72 14

Mendrika Rabenjamina
mrabenjamina@agence-profile.com
 m
 01 56 26 72 24

Gabriel Destremaut
gabriel.destremaut@flightright.de